

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Pour diffusion immédiate

Boralex fait le point sur son plan de continuité dans le cadre de la COVID-19

Montréal, le 25 mars 2020 – Boralex inc. (« Boralex » ou la « Société ») (TSX : BLX) désire informer l'ensemble de ses parties prenantes des mesures rapidement mises en place par la Société pour assurer la sécurité et le bien-être de ses employés au Canada, en France et aux États-Unis.

Boralex a mis en place le plan de continuité de ses opérations jugées essentielles par les gouvernements du Québec, de l'Ontario, de la France et de l'État de New York. La Société a sécurisé la production électrique de ses actifs, grâce à une modification des modes opératoires, en plus d'avoir mis en place un plan de sauvegarde pour ses chantiers en cours. En fournissant de l'électricité durant cette période exceptionnelle, Boralex contribue au maintien des services essentiels, tels que les hôpitaux et les administrations de santé.

« L'équipe de direction et l'ensemble des employés de Boralex sont en sécurité et en santé. Nous sommes mobilisés et prêts à faire face aux défis engendrés par la COVID-19 », a affirmé le président et chef de la direction de Boralex, Patrick Lemaire. « Pour Boralex, la priorité est au maintien de la production d'électricité, un service essentiel, à partir de nos différentes unités d'affaires au Canada, en France et aux États-Unis. Nous sommes en excellente position financière et comptons sur des contrats à long terme avec d'importantes sociétés d'État pour 97 % de notre production. Je remercie nos employés et leurs proches pour leur flexibilité, leur compréhension et leur dévouement en cette période de grands changements dans nos façons de faire et nos habitudes de vie. »

Boralex tient aussi à féliciter les gouvernements pour leur gestion de la crise qui touche les activités quotidiennes de tous.

Sécurité et bien-être des employés

- Boralex a activé son plan de continuité à compter de la semaine du 9 mars. L'ensemble des employés pouvant travailler à distance font du télétravail depuis ce temps, à l'exception des employés responsables des opérations et de la maintenance des sites. Ces équipes ont d'ailleurs été réorganisées afin de limiter les contacts entre eux et un plan de relève a été mis en place.

Maintien des opérations

- Le comité de direction et l'ensemble des services de la Société au Canada, en France et aux États-Unis surveillent la situation reliée à la COVID-19 sur une base régulière. Le plan de continuité est ajusté au besoin et dans le respect des directives et des consignes émises par les différents gouvernements.
- L'équipe de Boralex est en constante communication avec les différents fournisseurs de la Société et n'a pas rencontré de problèmes d'approvisionnement jusqu'à maintenant.
- Des solutions sont actuellement évaluées avec les divers intervenants en France pour assurer la poursuite et le début des travaux de construction de nos parcs éoliens à mettre en service en 2020.
- Les équipes de développement adaptent leurs façons de faire à la nouvelle réalité causée par la COVID-19 et les discussions se poursuivent dans les dossiers en cours lorsque la situation le permet.

Solidité du bilan et de la génération des flux de trésorerie discrétionnaires

- Le modèle d'affaires de Boralex est robuste et repose sur des revenus provenant en grande partie de contrats à long terme avec des sociétés solides financièrement.
- 97 % de la production d'électricité de Boralex est sous contrat à des prix déterminés et indexés avec d'importantes sociétés d'État au Canada, en France et aux États-Unis pour une durée moyenne restante de 13 ans. Ces contrats ont des conditions préétablies bien définies et ne comprennent pas de clauses d'ajustements de prix ou de production dans le contexte d'un événement comme la COVID-19.
- Plus de 2 milliards de dollars de refinancements ont été effectués en 2019 à des conditions avantageuses. Boralex compte sur un bilan financier solide et bénéficiera d'économies provenant des refinancements s'élevant à 15 M\$ en 2020, en plus d'une plus grande flexibilité financière.
- La Société a généré 120 M\$ de flux de trésorerie discrétionnaires en 2019. Ces flux servent au paiement du dividende et aux activités de développement de la Société. Boralex prévoit continuer de générer d'importants flux de trésorerie en 2020 compte tenu de la solidité de ses contrats et des économies générées par les refinancements de 2019.
- Boralex dispose d'une facilité de crédit rotatif corporative de 450 M\$ utilisée à hauteur de 242 M\$ au 31 décembre 2019, procurant ainsi un montant disponible de 208 M\$.
- La Société n'a pas de renouvellement d'emprunts prévu avant 2023 pour sa facilité de crédit rotatif corporative. Le prochain renouvellement d'emprunt pour ses dettes subordonnées est quant à lui prévu en 2028. Les autres emprunts de Boralex sont liés à des actifs spécifiques avec des échéances généralement en ligne avec les contrats d'électricité et sont sans recours sur la Société.
- Boralex garde le cap sur la réalisation de ses orientations stratégiques et de ses objectifs financiers 2023. Plus de détails seront disponibles à ce sujet lors de la publication des résultats financiers du premier trimestre de 2020.

À propos de Boralex

Boralex développe, construit et exploite des sites de production d'énergie renouvelable au Canada, en France, aux États-Unis et au Royaume-Uni. Un des leaders du marché canadien et premier acteur indépendant de l'éolien terrestre en France, la Société se distingue par sa solide expérience d'optimisation de sa base d'actifs dans quatre types de production d'énergie - éolienne, hydroélectrique, thermique et solaire. Boralex s'assure d'une croissance soutenue grâce à son expertise et sa diversification acquises depuis plus de vingt-cinq ans. Les actions de Boralex se négocient à la Bourse de Toronto sous le symbole BLX. Pour de plus amples renseignements, visitez www.boralex.com ou www.sedar.com. Suivez-nous sur [Facebook](#), [LinkedIn](#) et [Twitter](#).

Mise en garde concernant les déclarations prospectives

Certaines déclarations contenues dans ce communiqué, notamment celles relatives à la signature des ententes et la date de celle-ci, constituent des déclarations prospectives fondées sur des prévisions actuelles, au sens des lois sur les valeurs mobilières.

Boralex tient à préciser que, par leur nature même, les déclarations prospectives comportent des risques et des incertitudes et que ses résultats, ou les mesures qu'elle adopte, pourraient différer significativement de ceux qui sont indiqués ou sous-jacents à ces déclarations, ou pourraient avoir une incidence sur le degré de réalisation d'une déclaration prospective donnée

À moins d'indication contraire de la Société, les déclarations prospectives ne tiennent pas compte de l'effet que pourraient avoir sur ses activités, des transactions, des éléments non récurrents ou d'autres éléments exceptionnels annoncés ou survenant après que ces déclarations ont été faites. Rien ne garantit que les résultats, le rendement ou les réalisations, tels qu'ils sont formulés ou sous-entendus dans les déclarations prospectives, se concrétiseront. Le lecteur est donc prié de ne pas se fier indûment à ces déclarations prospectives.

À moins de n'y être tenue en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables, la direction de Boralex n'assume aucune obligation quant à la mise à jour ou à la révision des déclarations prospectives en raison de nouvelles informations, d'événements futurs ou d'autres changements.

-30-

Renseignements :

Médias

Julie Lajoie
Conseillère principale,
Communications corporatives
Boralex inc.
514 623-4197
julie.lajoie@boralex.com

Relations avec les investisseurs

Stéphane Milot
Directeur
Relations avec les investisseurs
Boralex inc.
514 213-1045
stephane.milot@boralex.com

Source : Boralex inc.